

DELIBERATION N° 96/04-07 - VERSEMENT DES SUBVENTIONS SCOLAIRES

Monsieur SQUILLACE, rapporteur, informe l'Assemblée que, suite au vote du budget primitif 1996, des crédits ont été prévus sous une forme globalisée au titre des subventions à verser dans la rubrique "enseignement".

Il convient à présent d'en préciser le détail aux fins de mandatement. Les sommes allouées se répartissent ainsi que suit :

Subvention inscrite au tableau sous le N° 19

Enseignement du 1er degré - coopératives scolaires :

- Ecole primaire P. Loti	12 159, 00 F
- Ecole primaire J. Prévert	16 707, 00 F
- Ecole maternelle P. Loti	4 979, 00 F
- Ecole maternelle J. Prévert	4 507, 00 F
- Ecole maternelle J. Charcot	4 067, 00 F

TOTAL	42 419, 00 F

Subvention inscrite au tableau sous le N° 20

Enseignement du second degré - coopératives scolaires

- Collège Jacques Monod	11 508, 00 F
-------------------------	--------------

Subvention inscrite au tableau sous le N° 25

- L.E.P. de PONT-SAINT-VINCENT	756, 00 F
--------------------------------	-----------

Subvention inscrite au tableau sous le N° 24

- Campagne jeunesse en plein air 1996	420, 00 F
- Ecole publique 1996	420, 00 F
- Campagne le Souffle c'est la Vie 1996	420, 00 F
- Campagne le Souffle c'est la Vie 1995 (régularisation)	410, 00 F

Subvention inscrite au tableau sous le N° 23

Associations de parents d'élèves

- P.E.E.P. (écoles)	3 000, 00 F
- F.C.P.E. (écoles)	3 000, 00 F
- P.E.E.P. (Collège J. Monod)	2 000, 00 F
- F.C.P.E. (Collège J. Monod)	2 000, 00 F
- P.E.L.F. (Collège J. Monod)	2 000, 00 F

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'accepter le versement des subventions telles que définies ci-dessus.